
MUNICIPALITE

RE P O N S E

à l'interpellation sur le nouveau système de ramassage de déchets encombrants
déposée par M. le Conseiller communal Thierry Oppikofer et consorts
lors de la séance du Conseil communal du 1^{er} novembre 2007

Renens, le 23 novembre 2007

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 1^{er} novembre 2007, M. le Conseiller communal Thierry Oppikofer et consorts ont déposé une interpellation sur le nouveau système de ramassage des déchets.

Cette interpellation fait suite aux nouvelles dispositions qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2008 pour le ramassage des déchets encombrants.

Les réponses ci-dessous complètent celles données oralement par le Municipal lors de ladite séance.

Question 1 : Quelles sont les mesures prises pour réduire les nuisances dans les quartiers ?

Réponse :

Le but de ce nouveau système de ramassage des objets encombrants est avant tout de sensibiliser la population au tri des déchets.

Trop souvent, les déchets entreposés les jours du ramassage des encombrants n'ont rien à y faire. On trouve encore beaucoup de cartons malgré la mise en place d'une deuxième tournée de papier-cartons au porte-à-porte. De nombreux petits objets qui n'ont rien d'encombrant devraient disparaître avec la mise en service d'une deuxième déchèterie à Malley. A cela s'ajoute la possibilité à notre population de se séparer de leurs objets aux vide-greniers deux fois par an et un projet de ressourcerie est à l'étude sur le site de la déchèterie de Malley.

Ce concept de 4x l'an sera relayé par une information spécifique à la population par le calendrier de ramassage 2008 et par un tous-ménages. Toutes ces mises en oeuvre doivent répondre à la 1^{ère} question de l'interpellation, comme expliqué plus en détails dans la communication y relative.

Question 2 :

Comment la Municipalité découragera-t-elle les habitants de Renens de sortir leurs déchets encombrants déjà le dimanche, car c'est ce jour-là que la population a le plus de temps libre ?

Réponse :

Les dates ont été choisies en fonction des fins de baux à loyer qui voient un plus grand nombre de déménagements s'effectuer. Aujourd'hui déjà, malgré le fait que le ramassage des objets encombrants commence le mercredi, les tas se forment dès le samedi précédant la date. Cette situation ne devrait guère évoluer, toutefois notre responsable environnemental s'emploiera à mieux informer.

Question 3 :

Qui veillera à ce que les trottoirs restent encore praticables malgré les tas de déchets encombrants déposés pendant trois jours ?

Réponse :

Les collaborateurs du Secteur Environnement et Maintenance seront spécialement sensibilisés à cette problématique, et plus particulièrement le responsable environnemental qui sera au service de notre population pour la responsabiliser et l'informer. Mais comme expliqué plus haut, il est probable que la situation soit quelque peu difficile.

Question 4 :

Quand et comment la Municipalité évaluera-t-elle la praticabilité de ce nouveau système de ramassage de déchets encombrants ?

Réponse :

Le dernier ramassage s'effectuant fin septembre - début octobre, une évaluation du système pourra être effectuée à ce moment. Cela permettra de prendre toute option avant la rédaction du calendrier de ramassage 2009. De plus, une attention particulière sera apportée au système de ramassage des communes voisines afin de ne pas "récolter" leurs déchets sur notre territoire.

Question 5 :

Si ce mode de ramassage ne s'avère pas concluant, serait-il possible d'instaurer un ramassage 4 fois par an sur un jour de dépose seulement ?

Réponse :

La Municipalité adhère dès 2008 à cette proposition. Le jour de dépose s'effectuera le mardi pour un ramassage dès le mercredi sur le Secteur I et le jeudi sur le Secteur II.

Comme dit plus haut, l'année 2008 sera une année test. Le monde des déchets et plus particulièrement de leur traitement est en pleine évolution. L'augmentation de prix de la matière première et de nouvelles filières de revalorisation nous obligent à rester très attentifs. De ce fait, ce mode de ramassage ne peut qu'évoluer et si ce système ne s'avère pas concluant pour des raisons écologiques, économiques ou logistiques, la Municipalité examinera d'autres possibilités pour que ces déchets soient récoltés dans une logique sociale et écologique.

—

La Municipalité considère, par la présente, avoir répondu à l'interpellation sur la problématique des déchets déposée par M. le Conseiller communal Thierry Oppikofer et consorts lors de la séance du Conseil communal du 1^{er} novembre 2007.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne Huguenin (L.S.)

Jean-Daniel Leyvraz